



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ



Le Délégué territorial

Dossier suivi par : Denis JUILIEN  
Tél. : 02 41 87 33 36  
Mail : [d.juilien@inao.gouv.fr](mailto:d.juilien@inao.gouv.fr)  
[Inao-angers@inao.gouv.fr](mailto:Inao-angers@inao.gouv.fr)

Le Directeur de l'INAO  
à  
Monsieur le Préfet de la Mayenne  
Direction de la réglementation et des libertés  
publiques  
Bureau des procédures environnementales et  
foncières  
46, rue MAZAGRAN CS 91507  
53015 LAVAL CEDEX

Angers, le 29 avril 2015

V/Réf : Affaire suivie par Madame CLARET  
N/Réf : IC/Unité d'abattage de volailles/CRAON/2015  
Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement

Par courrier en date du 26 mars 2015, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la demande présentée par la société SARA SAS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité d'abattage de volailles, de découpe et de stockage d'emballages et de produits frais ou surgelés, sise Zone Industrielle « La Pépinière » sur la commune de Craon.

La commune de Craon est incluse dans l'aire géographique des AOC « Pommeau du Maine » et « Maine Anjou ». Elle appartient également aux aires de production de six IGP<sup>(1)</sup>.

Les installations sont implantées sur les parcelles cadastrées en section « F2 » sur une surface de 37 000 m<sup>2</sup> environ. L'unité est prévue pour l'abattage de 16 000 tonnes de volailles par an. L'atelier de découpe aura une capacité de traitement de l'ordre de 7 000 tonnes.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et les IGP concernées.

Pour le Directeur  
et par délégation,

Pascal CELLIER

Copie : DDT 53

(1) « Bœufs du Maine », « Cidre de Bretagne ou cidre Breton », « Volailles de Loué », « Volailles du Maine », « Œufs de Loué » et « Oie d'Anjou »

INAO

Délégation territoriale "Val de Loire-Poitou Charente"  
16, rue du CLON  
49000 ANGERS  
TEL.02 41 87 33 36  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

